

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-12-13

N° applicatif 2578

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2021, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de 20 opérations relevant des domaines de l'environnement, de l'agriculture, du paysage et de la sensibilisation au cadre de vie. Il vous est proposé de donner un accord favorable à ces demandes pour un montant total de 64 399 € (dont 63 561 € en investissement et 838 € en fonctionnement). Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable des Commissions Territoriales concernées.

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire collective et participative, initiée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales.

Ses objectifs sont :

- de croiser les regards et les enjeux sur l'environnement, l'eau, les paysages et l'agriculture du territoire intercommunal concerné, sur la base d'un diagnostic et d'une importante concertation locale,
- d'établir une feuille de route conjointe et opérationnelle, validée par tous les acteurs locaux, pour répondre à ces enjeux.

Sa déclinaison pratique passe par une programmation annuelle établie par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche et la mise en œuvre d'actions concrètes portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés.

Notre Collectivité est ainsi sollicitée pour la réalisation de 20 opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2021 des Communautés de communes de la Région de Guebwiller, Val d'Argent, Vallée de Kaysersberg, Mulhouse Alsace Agglomération, Pays Rhin-Brisach, Sundgau, Saint-Louis Agglomération, Vallée de Saint-Amarin et Sud Alsace Largue.

La liste de ces 20 opérations est annexée au présent rapport et à la délibération. Leur programmation a fait l'objet d'un avis favorable des Commissions Centre Alsace et de l'équité territoriale, Région de Colmar, Agglomération de Mulhouse et Sud Alsace - Saint-Louis -Sundgau - Thur-Doller.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, une subvention à chacun des porteurs de projets des opérations listées dans le tableau annexé au présent rapport, dont le montant total s'élève à 64 399 € (dont 63 561 € en investissement et 838 € en fonctionnement). Les imputations budgétaires de chacune des opérations y sont également précisées.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront imputés aux programmes P226O002T06 pour le fonctionnement et P226O002T05 pour l'investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président



Frédéric BIERRY